



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

123-2024 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (M57) – DM n° 1 - EXERCICE 2024

Rapporteur : Jacky DONJON

Le budget Principal doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative à ce stade de réalisation de l'exercice.

Par arrêté n°32-2023, en date du 22 décembre 2023, abrogeant l'arrêté n°14-2022 du 3 mai 2022, la mise en sécurité, avec un caractère d'urgence, de l'immeuble situé sur la parcelle située 16 rue du Docteur Veyrat à Montmélian section AK28 a été demandé au vu de l'état de ruine de l'immeuble.

L'expert désigné par le TA de Grenoble a conclu à la démolition de l'immeuble.

Le coût de cette démolition s'élèverait à 186 000 € TTC, bien supérieur aux estimations faites lors du vote du budget primitif, compte tenu de l'accessibilité très difficile à l'immeuble.

Aussi pour pouvoir agir rapidement, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux crédits budgétaires du chapitre 454 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers ».

Une fois les travaux réalisés et la part de mitoyenneté définie par le juge, la Communauté de communes émettra des titres de recettes à l'encontre des propriétaires concernés, à dû concurrence de leur quote-part de pleine propriété et de mitoyenneté, afin de se faire rembourser des frais avancés.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- une augmentation en dépenses du compte 454111 « dépenses périls », à hauteur de 186 000 €
- une augmentation en recettes du compte 454121 « recettes périls », à hauteur de 186 000 €

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
45411	Travaux effectués d'office		186 000,00
454111	Péril imminent		186 000,00
R	RECETTE		
45412	Travaux effectués d'office		186 000,00
454121	Péril imminent		186 000,00

Information sur le virement de crédit M57

Conformément à l'article du CGCT, Article L2322-2, la Communauté de communes informe le conseil communautaire de virements de crédits en section investissement à hauteur de 3000€ pour lesquels aucune dotation n'a été inscrite au budget.

Considérant qu'il y a lieu d'employer une part des crédits inscrits au chapitre 23 « Immobilisations en cours » et notamment à l'article 2313 « Constructions » pour face à une dépense liée au versement d'une caution à l'entreprise TRAFER ENTREPRISE pour, la location d'un local professionnel destiné à l'entreposage de matériels pour les services de la Communauté de communes, et dont les crédits inscrits à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versés » du chapitre 27 « Autres immobilisations financières » sont insuffisants.

Les virements de crédits sont les suivants :

Compte	Libellé	Virement de crédits
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	
23	Immobilisations en cours	-3 000,00
2313	Constructions	-3 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (Béatrice SANTAIS ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget Principal (M57) exercice 2024 comme présentée ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

